



Pomme de terre

hebdo

LE JOURNAL DE LA POMME DE TERRE - n°1263 - 24 septembre 2020

À DÉCOUVRIR

Contrôle de la germination
en conservation

1-2

Quel programme
anti-germinatif choisir ?

Filière

3

Un nouveau taux pour
les cotisations obligatoires
du CNIPT

Marchés

4

Animation axée sur
du cœur de gamme

DOSSIER DU MOIS



Conseils pour la gestion
de la récolte et du stockage

En savoir plus sur cnipt.fr

Depuis la rentrée,
Pomme de terre hebdo
est 100 % numérique.
Il ne sera donc plus envoyé
en version papier à nos abonnés.
Si vous souhaitez continuer
à le recevoir par mail, veuillez
vous inscrire sur cnipt.fr
dans l'onglet « Newsletter ».

CONTRÔLE DE LA GERMINATION EN CONSERVATION

Quel programme anti-germinatif choisir ?

L'arrêt du Chlorprophame (CIPC) depuis le 8 août 2020 en France implique d'intégrer cette évolution dans les programmes anti-germinatifs à mettre en œuvre, en plus du nettoyage des bâtiments qui a dû être effectué cet été pour éliminer au mieux les résidus de CIPC et donc pour limiter la contamination des prochains tubercules stockés.

Les molécules disponibles

Toutes les molécules homologuées actuellement peuvent s'utiliser sur les pommes de terre destinées au marché du Frais, seules ou en combinaison. Ces molécules sont toutefois différentes du CIPC et il est nécessaire de respecter les conditions d'emploi pour un stockage sain et bien géré, sur le cours ou le long terme.

Le 1,4-DMN (1,4-Diméthyl-naphtalène), est la molécule la plus récente sur le marché des inhibiteurs de germination. Elle s'applique par thermonébulisation en cours de stockage de manière préventive au stade dit « clignotant », lorsque la zone sous l'œil de germination commence à s'éclaircir, ou stade naissant, plus facile à distinguer. La température de thermonébulisation doit être élevée (plus de 300°C) pour obtenir un brouillard sec et des gouttelettes suffisamment fines. Lors du stockage de tubercules à peau fine, comme les

pommes de terre de consommation à chair ferme, il est important d'apporter encore plus de vigilance sur la qualité du brouillard. Dans tous les cas, les tubercules doivent être bien secs et cicatrisés. Les applications doivent être réalisées à demi-dose (10ml/t) sur ce type de tubercules plus sensibles. Pour le moment, il n'est pas possible de diriger des tubercules traités avec cette molécule vers l'alimentation animale tant que cette restriction réglementaire ne sera pas levée. Par ailleurs, le respect d'un délai minimal de 30 jours pour la commercialisation à partir du dernier traitement peut obliger à anticiper le déstockage de quelques semaines ou de modifier le produit appliqué en fin de conservation.

L'éthylène, molécule homologuée en agriculture biologique, s'applique en continue dans la cellule. Le début de l'application se réalise après le séchage et la cicatrisation des tubercules avec une montée progressive en concentration pour éviter de stresser les tubercules. Il est recommandé d'appliquer la molécule rapidement après la fin de cette période puisque la molécule a une action préventive en ralentissant l'élongation des germes.

L'huile de menthe, molécule de biocontrôle autorisée en agriculture biologique, a une action curative sur les germes en les nécrosant.

(Suite page 2)

(Suite de la page 1)

Elle peut s'appliquer soit en thermonébulisation soit en application continue par évaporation à froid. Dans le premier cas, la molécule est appliquée lorsque le germe est au stade point blanc. Il est préférable de ne pas laisser les germes se développer au risque de perdre en efficacité ou d'observer des résidus de germe qui peuvent dégrader l'aspect visuel des tubercules. L'application en continue débute dès la fin de la période de séchage et cicatrisation des tubercules.

L'hydrazide maléique est la seule molécule s'appliquant au champ, en amont du stockage. Certaines conditions d'application sont à respecter pour optimiser son efficacité ; à savoir un volume de bouillie important (supérieur à 200 L), des températures modérées (inférieures à 24°C), une absence de pluie ou d'irrigation (au moins 24h), un calibre suffisamment important (80 % des tubercules >25mm) un délai d'au moins deux à trois semaines avant défanage pour permettre au produit de migrer des feuilles aux tubercules. L'hydrazide maléique inhibe la germination de l'entrée des tubercules en cellules jusqu'à deux à trois mois (en fonction des variétés). Cette molécule a également des effets indirects intéressants notamment en limitant la repousse physiologique, les repousses aux champs, l'apparition de germes internes et le redémarrage de la germination en rayons (figure 1).

Ce dernier point est à considérer car les molécules alternatives au CIPC ont globalement des persurances d'action plus courtes que celui-ci après déstockage. Une efficacité complémentaire pour limiter la germination des pommes de terre en rayons peut être apportée par une application d'hydrazide maléique ou bien le respect d'une chaîne du froid jusqu'à l'achat par le consommateur. Effectivement, une étude réalisée sur trois variétés a

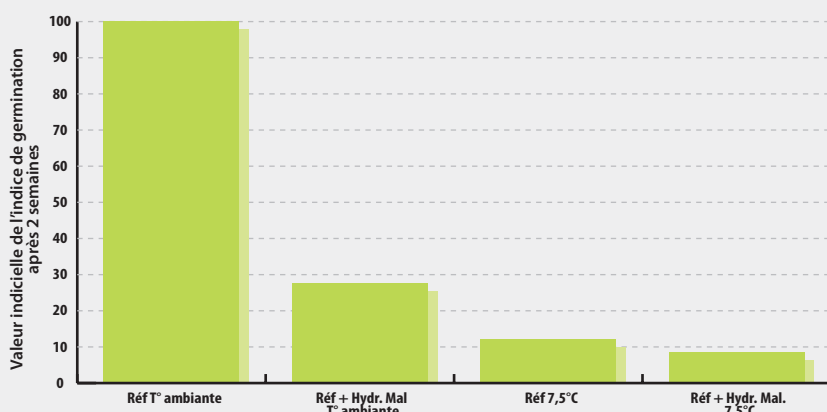
permis de mettre en évidence une diminution de la germination de près de 80 % pour des tubercules traités à l'hydrazide maléique et maintenus à température ambiante après déstockage. Le prolongement de la chaîne du froid après déstockage est également efficace pour réduire l'indice de germination de près de 90 % par rapport à un maintien à température ambiante (voir Figure 1).

Des leviers annexes et des précautions

D'autres leviers peuvent être actionnés pour compléter et optimiser l'action des inhibiteurs de germination. Tout d'abord une bonne gestion du stockage avec une ventilation adéquate et une température stable, abaissée à la température de consigne souhaitée, permettra de limiter la pression germinative. Le recours au froid artificiel en tout ou partie constitue ici un avantage certain pour s'affranchir des aléas climatiques. Attention toutefois à ne pas trop abaisser la température de consigne en l'adaptant au type de commercialisation, notamment pour les orientations « spéciale frites » qui nécessitent de stocker à des températures plus élevées (5 à 7 °C en fonction de la variété). Il est également recommandé de ne pas descendre en dessous de 5°C qui correspond à un seuil exigé par la Norme Afnor NF 25-111. De plus, il est avantageux d'intégrer le choix variétal dans les objectifs visés en termes de durée de stockage. Dans le même esprit, il est préférable de limiter le nombre de variétés différentes en favorisant des variétés à dormance similaires au sein d'une même cellule. Pour limiter tous risques de stress ou de phytotoxicité avec les molécules utilisées, respectez les périodes de séchage et de cicatrisation des tubercules, ainsi que les conditions d'application en vous référant aux notices d'utilisation et étiquettes. Prenez soin également de porter les équipements personnels de protection (EPI) qui sont conseillés en vous référant également au site web <https://ephy.anses.fr> afin de sécuriser au mieux les opérateurs pendant les opérations de produits mais aussi au cours des opérations de surveillance et de manutention. Enfin, la réussite de cette année de transition qui s'annonce délicate passera par une surveillance très régulière de l'évolution de la germination des tubercules en stockage par au moins un passage hebdomadaire dans le bâtiment. Cette vigilance accrue permettra d'adopter une réaction rapide en cas de démarrage intempestif de la germination. ■

Michel MARTIN et Morgane FLESCH
ARVALIS-Institut du Végétal

Figure 1 : Valeur indicienne de l'indice de germination évalué après déstockage de trois variétés préalablement stockées sous différents programmes inhibiteurs (hors CIPC) et maintien des tubercules à température ambiante (15 à 20°C) ou au froid (7 à 8°C)



FILIÈRE

Un nouveau taux pour les cotisations obligatoires du CNIPT

Les Administrateurs du CNIPT ont signé le 2 avril 2020 un avenant applicable en 2020-2021, à « l'accord interprofessionnel relatif à la réalisation et au financement d'actions collectives dans la filière de la pomme de terre de consommation applicable pendant les campagnes pour 2017-2020 ». Cet avenant est entré en vigueur le 1^{er} août 2020 et revoit à la baisse le taux de cotisation de base.

Nous attirons l'attention des cotisants sur le taux de cotisation dite « de base » qui est passé, depuis le 1^{er} août 2020, à 1,76€ HT/T (au lieu de 1,90 HT€/T lors des campagnes précédentes).

La cotisation de base est due sur tous les tonnages de pommes de terre produites en France et commercialisés à l'état frais en France ou pour être commercialisés en frais à l'export, entre un producteur et son premier acheteur.

• Elle est due en totalité, directement par le producteur, lors des ventes directes.

• Elle est payée par le premier acheteur, quand celui-ci identifie les pommes de terre, pour les revendre directement au consommateur, ou à un autre opérateur, lorsque le producteur lui vend en brut ses pommes de terre (vrac, big-bag, pallox).

Dans ce cas, elle est due à parts égales de 0,88€ HT/T (au lieu de 0,95€ HT/T dans les précédents accords) par le producteur et son premier acheteur (négociant, conditionneur,...). L'opérateur/acheteur qui va ainsi identifier les pommes de terre au premier niveau agit alors comme collecteur de la part du producteur et la reverse au CNIPT. Dans ce cas, les 0,88€ HT/T doivent être indiqués dans les contrats ou en pied de facture avec la mention : « cotisation interprofessionnelle de base part producteur 0,88€ HT/T ».

La cotisation dite « publi-promotion » reste inchangée à 1,30€HT/T. Elle est due par le dernier opérateur qui commercialise à une collectivité, ou à un grossiste, ou à une centrale d'achat, ou à un particulier en vente directe, ou à un commerçant qui revendra au consommateur. Dans ce cas, les 1,30€HT/T peuvent être indiqués dans les contrats ou en pied de facture avec la mention : « cotisation interprofessionnelle de 1,30€HT/T incluse ».

Par accord avec le GIPT, la cotisation dite « industrie », dérogatoire à la cotisation de base, s'applique pour les ventes vers l'industrie quand la cotisation n'est pas recouvrée par le GIPT (en France et à l'export), son taux reste inchangé à 0,60€ HT/T.

Cet accord* s'applique pour toute la durée de la campagne, soit du 1^{er} août 2020 au 31 juillet 2021.

Concernant la contribution volontaire pour la section spécialisée Pomme de Terre du FMSE (ASPDT) et le dialogue interprofessionnel, les Administrateurs ont souhaité poursuivre la collecte d'une telle contribution afin de favoriser la couverture des risques de maladie de quarantaine sur le territoire ainsi que l'accompagnement des producteurs, par leurs associations représentatives. Cette contribution volontaire reste à 0,15€/T, dont 0,02€/T pour l'ASPDT/FMSE et 0,13€/T pour le dialogue interprofessionnel. Cette contribution est collectée dans les mêmes conditions que la cotisation CNIPT rendue obligatoire par extension de l'État*. C'est-à-dire, soit directement par le CNIPT, soit par l'intermédiaire d'un négociant. Dans le cas où un producteur ne se sentirait pas concerné par l'accompagnement proposé par les associations représentatives des producteurs, il pourra s'adresser directement à l'ASPDT pour s'informer sur la façon d'être couvert par le fonds mutualiste.

N'hésitez pas à vous rapprocher du **service Cotisations** du CNIPT pour tout ce qui concerne les cotisations et contributions collectées par le CNIPT, et de contacter l'**ASPDT** pour ce qui concernerait des contributions non collectées par le CNIPT.

Florence Rossillion - Directrice du CNIPT

*extension en cours

AGENDA

24 Septembre

Journée nationale du don agricole

dans toute la France
www.solaal.org

Du 1^{er} au 31 Octobre

Fruit Attraction LIVEConnect
www.ifema.es/fruit-attraction

10 Novembre

Forum VEGETABLE

Paris
www.forum-vegetable.fr

17 Novembre

Formation « Stockage et qualité de la pomme de terre »

Boigneville (91)
www.formations-arvalis.fr

24 Novembre

La Réunion régionale « Protection de la culture »

Arvalis
Amiens (02)

13 Janvier 2021

Assemblée générale du CNIPT
Paris
www.cnipt.fr

30 et 31 Mai 2021

Europat
Dublin (Irlande)
www.europatcongress.eu

Novembre 2021

Salon Interpom
Courtrai (Belgique)
www.interpom.be/fr

EN BREF...

Révision du programme d'actions national nitrates

Depuis le 18 septembre dernier, l'État a lancé la concertation préalable de révision du Programme d'Actions National nitrates actuel (PAN6). Le PAN définit les mesures à mettre en place pour lutter contre la pollution de l'eau par les nitrates d'origine agricole dans les zones vulnérables françaises. Ce programme arrivant à échéance, tous les citoyens sont invités à s'exprimer sur les modifications proposées pour la construction du futur PAN7. Le plateforme www.programme-nitrate.gouv.fr est mise à disposition pour s'informer et donner son avis jusqu'au 6 novembre 2020.



: Pour les internautes, cliquez sur les liens pour en savoir plus

LES MARCHÉS PHYSIQUES

Cotations France (RNM)

En €/tonne

Marché français - Stade expédition - Semaine 38

Variétés de consommation courantes

Bintje France non lavée cat. II 40-75 mm filet 25 kg	nc.
Agata France lavée cat. I 50-75 mm carton 12,5 kg	484 (↘)
Div.var.cons Bassin Nord non lavée cat.II 40-75mm filet 25 kg	160 (=)
Div.var.cons France lavée cat.I 40-75mm filet 10kg consommation	270 (=)

Variétés à chair ferme

Charlotte France lavée cat. I + 35 mm carton 12,5 kg	630
Rouge France lavée cat. I + 35mm filet 2,5 kg	594 (↘)

Marché français Bio-Stade expédition - Semaine 38

Chair ferme France biologique	nc.
Chair normale France biologique	nc.
Conservation France biologique	1218 (↘)
Primeur France biologique	nc.

Export-Stade expédition - Semaine 38

Agata lavée cat.I +40mm filet 10kg consommation	250 (↘)
Agata France lavable cat.I 40-70mm sac 1tonne	150 (↘)
Div.var.cons France lavable cat.I +45mm sac 1tonne	nc.
Div.var.cons France lavable cat.I 40-70mm sac 1tonne	140 (=)
Monalisa France lavable cat.I +45mm sac 1tonne	170
Rouge France non lavée cat. II 50-75 mm sac 20 kg	nc.

Rungis - Semaine 38

Charlotte France cat. I carton 12,5 kg	900 (=)
Div. var. cons France lavée cat. I 40-70 mm sac 10 kg	380 (=)
Div. var. cons France non lavée cat. I 40-70 mm sac 10 kg	300 (=)

N.B. : entre parenthèses, la tendance du marché.

Indice mensuel des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA) base 100 en 2015

	juillet 2020	Variation en % sur un an
Indice mensuel général	101,8	- 2

Source : INSEE

Indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP) base 100 en 2015

	juillet 2020	Variation en % sur un an
Pommes de terre	192,3	- 3,5

Source : INSEE

Cotations des courtiers assermentés - lavabilité 7.5, vrac nu, départ ferme (€/T)

	Semaines 36 et 37
Consommation polyvalente	140 (↘)
Chair ferme blanche	260 (↘)
Chair ferme rouge	275 (↘)

Source : Courtiers assermentés français

Indice des prix à la consommation (IPC) base 100 en 2015

	Août 2020	Variation en % sur un an
Pommes de terre	127,05	- 3

Source : INSEE

Prix au détail drive GMS - €/kg

	Semaine 38	Variation en %
Conservation France lavée filet 5kg	0,80	0
Four, frites ou purée de conservation France filet 2,5kg	1,18	- 0,02
Vapeur ou risolée de conservation France filet 2,5kg	1,19	- 0,05

Source : RNM Le suivi des prix en rayon est interrompu depuis la semaine 11 dû au confinement.

Cotations marchés étrangers

En €/tonne

Cotation VTA (Verenigde Telers Akkerbouw) - Semaine 39

Destination industrie frites : tout-venant, vrac, fritable, départ, 40 mm +	nc.
Var export 45 mm +, en sac	nc.

Belgique (Fiwap/PCA) - Semaine 39

Bintje tout venant 35 mm + fritable vrac	30-50 (↘)
--	-----------

Grande-Bretagne (Cours BPC) - Semaine 39

Prix moyen production	nc.
-----------------------	-----

Animation axée sur du cœur de gamme

L'avancement des récoltes, au niveau des cultures de pommes de terre de conservation, est situé (à date) à 30 % sur le territoire national, et à 15 % dans les Hauts-de-France. Les conditions sèches exceptionnelles de ces derniers jours ont retardé une partie des récoltes dans les Hauts-de-France.

La situation économique est similaire à la semaine dernière. Globalement, sur la première quinzaine de septembre, des flux d'activité globalement positifs ont été observés, par rapport à l'an dernier, pour le marché national du frais.

La semaine dernière, les fortes chaleurs qui ont sévi dans une grande partie du territoire n'ont pas incité à une consommation « quotidienne » de la pomme de terre. Ce léger ralentissement des flux entraîne une moindre attraction du rayon pommes de terre et, par ricochet, un temps de présence plus long des produits en magasin, détériorant ainsi leur qualité d'aspect et par conséquent leur attrait auprès des clients.

Les opérations du moment, mises en avant dans les prospectus des enseignes, portent principalement sur le cœur de gamme (2,5 kg) et le produit commercialisé en 5 kg.

La situation des prix reste inchangée par rapport à la semaine dernière, même si, sur le plan structurel, le contexte est globalement à des coûts de production à la hausse et à des niveaux de prix, à l'aval, légèrement en deçà par rapport à la campagne précédente.

Les exportations françaises se limitent à quelques volumes auprès de nos partenaires historiques.

Veille internationale (semaine 38 - Sources : AMI, World Potato Markets)

Grande-Bretagne : les récoltes se font actuellement dans des conditions difficiles à cause de la sécheresse. Cette situation incite certains acteurs à commercialiser immédiatement leurs pommes de terre, provoquant ainsi une situation de déséquilibre et une pression des prix.

Allemagne : dans plusieurs régions, le temps est trop sec, ce qui n'incite pas à l'avancée des récoltes (afin d'éviter un endommagement des tubercules). Les producteurs qui le peuvent recourent à une pré-irrigation pour limiter les impacts. Le commerce sur le marché du frais est resté calme en semaine 38. Des animations sont attendues à partir de cette semaine en lien avec une arrivée plus importante des offres sur le marché.

Pologne : les prix sont sous pression à mesure que l'offre augmente. Les conditions météorologiques restent favorables pour les producteurs, leur permettant de récolter facilement. Les pommes de terre récoltées sont jugées de haute qualité et devraient bien se conserver. Les premières estimations officielles de la récolte sont attendues dans les deux prochaines semaines mais une hausse d'au moins 20 % est à prévoir sur la récolte de l'année dernière, impactée par la sécheresse.

Editeur CNIPT
43-45 rue de Naples
75008 Paris
Tél: 01 44 69 42 10
Fax: 01 44 69 42 11

Directrice de publication
Rédactrice en chef:
Florence Rossillion

Prix du numéro: 2 €
Abonnement 1 an: 53 €

Impression-Routage:
Rivet Presse Edition
24, rue Claude-Henri Gorceix
87022 Limoges Cedex 9

Conception graphique:
Aymeric Ferry

Dépôt légal: à parution
ISSN n° 0991-3351

